



Stationnement interdit et bandes jaunes

Par **bourru**, le **07/03/2008** à **20:22**

bonjour

je voudrais savoir s'il est obligatoire qu'un panneau d'interdiction de stationner soit accompagné d'une signalisation au sol ou sur le trottoir (bandes jaunes) pour permettre la verbalisation en cas d'infraction à ce panneau de stationnement interdit
merci pour votre réponse.

Par **citoyenalpha**, le **08/03/2008** à **01:27**

Bonjour

Non les bandes jaunes suffisent à matérialiser l'interdiction de stationner. (rappelez vous les arrêts de bus).

En effet l'article 8 de l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié

Toutes les marques sur chaussées sont blanches à l'exception :

des lignes qui indiquent l'interdiction d'arrêt ou de stationnement, et des lignes zigzags indiquant les emplacements d'arrêt de bus qui sont jaunes;

Restant à votre disposition